



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie

Édito

© Sylvain Lhermie - Rectorat de Paris



Madame, Monsieur,

Que l'École soit le reflet de la société est un fait peu contestable ; qu'elle en soit également la matrice est une revendication courante. Aussi l'École est parfois vivement critiquée d'être l'un sans être l'autre. La crise morale profonde que traverse notre pays et la plupart des autres, en Europe et ailleurs, témoigne de tout cela. Restons lucides, pour ne jamais être résignés.

Partant, nous avons précisément besoin de l'École pour construire un horizon fédérateur et la res publica, car le service public d'éducation est intimement porteur de communs pour chacun.

En 2024, nous connaissons les grands défis auxquels elle doit faire face — particulièrement à Paris.

En premier lieu, la baisse démographique est très importante dans notre ville. Qu'il soit permis d'insister sur ce phénomène remontant à dix ans déjà – avec la perte de 32 000 élèves en une décennie –, partagé au demeurant par d'autres métropoles françaises. Sans être une hémorragie, l'anémie va perdurer et son remède ne relève pas uniquement de l'Éducation à elle seule. Nous aurons demain moins d'élèves, de la maternelle au lycée, et l'on ne pourra plus défendre le système éducatif sans le faire évoluer. Nous devons en particulier comprendre que maintenir un « système éducatif solide » ne signifie pas se contenter du système actuel ; il nous faudra être inventifs et créatifs, à l'instar d'autres métropoles ou de ruralités « désertifiées ». Faisons d'une faiblesse quantitative une force qualitative, en liant davantage les écoles et les collèges, les collèges avec les lycées. On s'apercevra, au demeurant que ce n'est guère que redécouvrir le système mis en place en 1808 : mettons surtout de la cohérence dans le « parcours de l'élève ».

En second lieu, les transitions sociales, écologiques, et numériques impactent nos manières de faire et de penser l'éducation. Nos élèves en sont les premiers conscients, et les premiers demandeurs. Ces transitions influent aussi fortement sur la santé mentale de chacun, avant tout des plus jeunes.

En troisième lieu, et plus généralement, notre institution doit s'adapter à la nouvelle grammaire de la société pour continuer à parler sa langue. Elle est la condition sine qua none de l'existence de notre ministère de l'Éducation nationale, qui n'est plus celui de l'Instruction publique depuis 1932. Nous devons, d'abord, instruire, pour vraiment éduquer puis former : ce sont les trois degrés de notre institution, les trois dignités de nos fonctions.

L'académie de Paris doit devenir un modèle en ce sens, en mettant en avant plus d'autonomie, de continuité et d'engagement.

Plus d'autonomie signifie avoir confiance dans les équipes : elles sont en classe, tous les jours. Elles voient, entendent les élèves. Elles mènent, chacune à leur manière, un projet pédagogique d'établissement. L'académie doit les y encourager, notamment par le biais des projets CNR. Cette plus grande autonomie doit absolument s'accompagner d'une amélioration de la relation École-familles, encore récemment soulignée par la médiatrice de l'Éducation nationale. Nous connaissons ses accroc̄s et impacts sur le bien-être des personnels. En parallèle, nous avons aussi à penser l'École avec nos élèves en promouvant la démocratie scolaire. Le CAVL et le CAVC — que je souhaite voir naitre cette année — sont incontournables dans cette perspective.

Plus de continuité signifie, par ailleurs, de mieux penser la cohérence du parcours individuel et de l'échelle collective. La revalorisation de la voie professionnelle se poursuit à cette fin, pour qu'elle soit enfin la piste d'envol telle que pensée dès sa création en 1919. L'académie devra aussi et certainement davantage se tourner vers l'enseignement supérieur, car elle accueille un nombre croissant d'étudiants. La région académique constituera donc un échelon majeur d'action, pour coordonner nos trois académies aux différences si complémentaires. À l'avenir, l'Île-de-France aura moins d'élèves et plus d'étudiants : Paris est en cela une ville, mais d'abord et avant tout une capitale. Bien des bacheliers rêvent d'être étudiants dans cette ville en partage avec tout le pays.

Plus d'engagement signifie enfin de faire de l'École un creuset pour notre démocratie. La République ne se décrète pas, elle s'incarne. Cela commence en classe, avec l'apprentissage de ses valeurs, des actions concrètes de solidarité, de débats. Elle se poursuit en dehors, par ses études ou ses engagements citoyens.

J'aimerais terminer sur ces quelques mots : l'académie n'a pas de valeur par elle-même. Elle ne vaut que par son résultat concret, en classe. Notre mission est d'apporter à ceux qui nous entourent un présent qui ne soit pas qu'un discours. Notre système éducatif doit donc être un système de vérité, c'est-à-dire d'espoir et de volonté. Je souhaite en ce sens remercier tous celles et ceux qui concourent avec dévouement et savoir-faire à son service : professeurs, chefs d'établissement, directeurs d'école, inspecteurs ou personnels d'éducation font notre fierté. Ils pourront compter sur moi, toujours avec exigence et bienveillance pour mener les élèves vers la réussite.

Bernard Beignier

Recteur de la région académique Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Sommaire

Les chiffres clés de l'éducation nationale p. 6

Les chiffres clés de l'académie de Paris p. 8

PARTIE 1

Réussite des élèves tout au long de leurs parcours p. 10

1 École maternelle et élémentaire p. 12

2 Collège p. 16

3 Lycée (GT, voie professionnelle) p. 17

PARTIE 2

Une école de la cohésion sociale et de l'engagement citoyen p. 20

1 École inclusive p. 22

2 Valeurs de la République p. 23

3 Égalité filles / garçons p. 24

4 Culture p. 25

5 Éducation au développement durable p. 26

6 Démocratie scolaire p. 27

7 Classes engagées p. 28

Bien-être à l'École p. 30

A - Pour les élèves

- 1** Santé mentale p. 32
- 2** Lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement et compétences psychosociales p. 33
- 3** Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les LGBTphobies p. 38
- 4** Sport, héritage des JOP p. 39

B - Pour les personnels

- 1** RH de proximité p. 40
- 2** Formation de tous les personnels p. 41

Les chiffres clés de l'éducation nationale

LES ÉLÈVES

11 914 700

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

6 273 000
élèves du 1^{er} degré

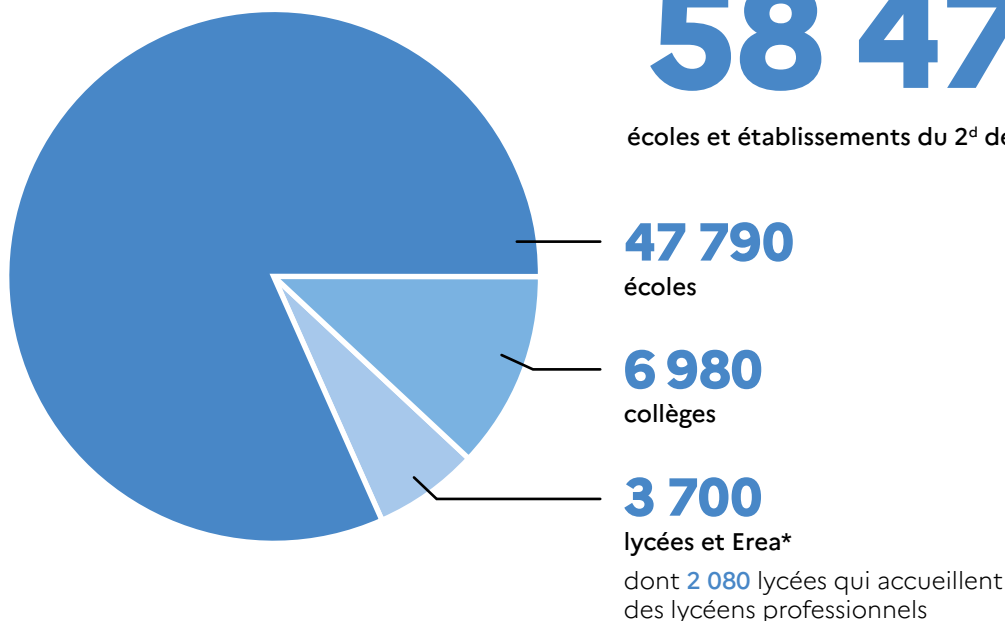
5 641 700
élèves du 2^d degré



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

58 470

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



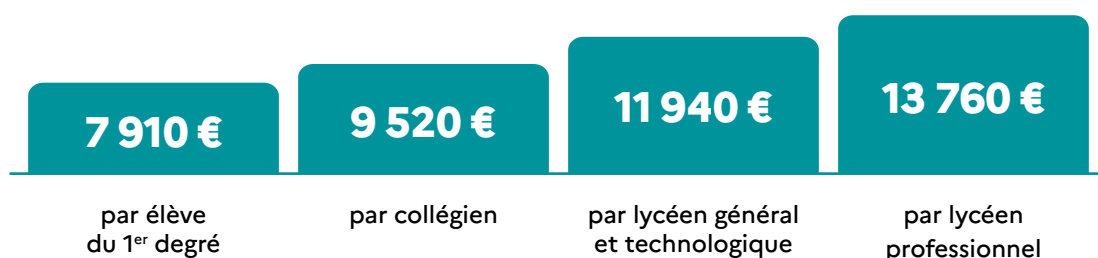
(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2024. (3) Année civile 2022, données provisoires. (4) Hors Segpa. (5) Session 2024, données provisoires. Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer. * Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

851 600

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés⁽²⁾

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN⁽³⁾



LA TAILLE DES CLASSES⁽²⁾

PREMIER DEGRÉ

22,1 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **préélémentaire**

21,4 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **élémentaire**

SECOND DEGRÉ

25,8 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations en **collège**⁽⁴⁾

18,1 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations **professionnelles**
en **lycée**

30,3 Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations **générales et**
technologiques en **lycée**

LES DIPLÔMES⁽⁵⁾

Taux de réussite au **diplôme
national du brevet (DNB)**



85,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



91,4 %

Proportion de **bacheliers**
dans une génération



79,1 %

Les chiffres clés de l'académie de Paris

LES ÉLÈVES

296 370

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

141 038
élèves du 1^{er} degré

155 332
élèves du 2^d degré



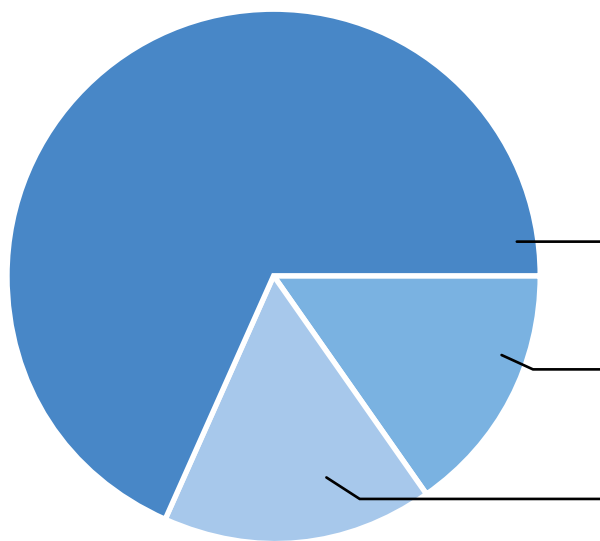
82 459
collégiens

72 873
lycéens
dont **14 898**
lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 078

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



738
écoles

178
collèges

162
lycées et Erea*
dont **25** lycées professionnels

(1) Public et privé sous contrat, rentrée 2023, dont 25 lycées professionnels publics. (2) Public et privé sous contrat. (3) Au 31/12/2023. (4) Hors Segpa. (5) Session 2024, données provisoires. Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer. * Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

25 585

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés⁽³⁾

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

PREMIER DEGRÉ

210 écoles classées
zone d'éducation
prioritaire

32 409 élèves dans les écoles
des secteurs publics
en éducation prioritaire
(REP et REP+)

818 élèves inscrits
en ULIS⁽²⁾

709 élèves allophones
accueillis
en UPE2A dans
le secteur public

SECOND DEGRÉ

30 collèges classés
zone d'éducation
prioritaire

11 275 élèves⁽⁴⁾ en éducation prioritaire
dans le secteur public

1 338 élèves inscrits
en ULIS⁽²⁾

1 201 élèves allophones accueillis
en UPE2A dans le secteur public

LES DIPLÔMES⁽⁵⁾

Taux de réussite au diplôme
national du brevet (DNB)



90,6 %

Taux de réussite
au baccalauréat



92,8 %



Partie 1

Réussite des élèves tout au long de leurs parcours



L'École est le fruit de grandes attentes, auxquelles il faut répondre en s'appuyant sur les besoins constatés sur le terrain ; cela nécessite de redonner aux équipes en charge des écoles et des établissements les marges de manœuvre nécessaires au développement des projets adaptés à leurs élèves.

1 L'école maternelle et élémentaire

La France est en Europe le pays qui scolarise ses enfants le plus précocement : pratiquement 100% des enfants français le sont à trois ans. C'est une force sur laquelle nous devons nous appuyer, d'autant plus que la maternelle est une des plus belles écoles qui soit. La spécificité et les apports de l'école maternelle sont des atouts que l'académie de Paris souhaite continuer de développer en améliorant les conditions d'étude et d'apprentissage de ses jeunes élèves ainsi que l'autonomie des équipes pédagogiques

100% des GS/CP/CE1 dédoublés en éducation prioritaire ou plafonnés à 24 hors éducation prioritaire.

- **Les dédoublés en éducation prioritaire :**
 - > 12 146 élèves bénéficient des dédoublés en GS/CP et CE1
 - > 1022 classes sont dédoublées : 330 en GS et 692 en CP/CE1
- **Hors éducation prioritaire :** les GS/CP/CE1 plafonnés à 24 hors éducation prioritaire accueillent 27 016 élèves

FOCUS

Cap Maternelle

L'académie, en collaboration avec la ville de Paris, a engagé le projet CAP Maternelle qui vise à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage sur tous les temps de l'enfant. Dans les 10 écoles maternelles engagées à la rentrée 2024 ce sont tout particulièrement des réflexions sur l'organisation spatiale et matérielle et leur impact sur les pratiques pédagogiques ainsi qu'un travail sur le bien-être, les temps de repos visant le développement harmonieux des enfants qui sont engagés. Le CNR a permis un soutien financier pour 7 des 10 écoles CAP maternelle..

Un très bon niveau de maîtrise des fondamentaux, français et mathématiques
Mis au regard de l'échelle nationale, le niveau global des élèves parisiens en français et en mathématiques est bon :

À l'entrée de CP, l'académie enregistre des progrès notables sur 5 ans, en phonologie et en connaissance des lettres, notamment en REP+, où les classes de GS sont désormais à effectif réduit. L'écart au national y est le plus élevé, de 2,6 à 2,9 points. En mathématiques, la comparaison des nombres montre une progression quasi constante des résultats, dans l'ensemble des secteurs (en et hors éducation prioritaire).

En français, les élèves de CM1 obtiennent les taux de réussite les plus élevés de toutes les académies dans chacun des domaines évalués : si le taux de réussite en lecture à haute voix dépasse de 14 points la moyenne nationale, les compétences en écriture, en grammaire et en vocabulaire dépassent également la moyenne nationale d'environ 10 points.

Pour ne laisser aucun élève au bord du chemin, l'académie doit pour autant encore progresser sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux – notamment en début de parcours, à l'école élémentaire. Les résultats en compréhension de mots à l'entrée au CP baissent dans de nombreuses écoles de Paris, majoritairement en éducation prioritaire alors que ces résultats sont stables au niveau national. En CE1 cependant, cet écart s'estompe significativement, confortant l'efficacité des enseignements très ciblés sur l'apprentissage de la lecture durant cette première année d'école élémentaire.

L'académie soutient le développement d'innovations venant du terrain, en particulier dans le cadre du CNR :
125 projets sont validés à ce jour dans 61 écoles publiques et 64 collèges et lycées. Plus de 36 000 élèves bénéficient des projets dans l'académie. L'objectif de cette démarche CNR « Notre école, faisons-la ensemble » est de faire émerger, dans le cadre de concertations locales, des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

L'académie renforce l'enseignement des langues vivantes

Une impulsion particulière est donnée par l'académie pour l'enseignement des langues vivantes. Des écoles bilingues (6 heures d'enseignement d'une langue) au nombre de 33, des écoles à parcours d'enseignement renforcé (1h 30 d'enseignement hebdomadaire) au nombre de 17 et 9 sections internationales 1^{er} degré permettent une appropriation précoce de compétences en langues vivantes en anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, arabe, russe et japonais.

FOCUS

Académie des langues

L'académie, en collaboration avec la ville de Paris a développé et inauguré l'Académie des langues. Ce projet innovant permet d'accueillir, en immersion en langue anglaise et durant une semaine, des classes de primaire et de collège. 1237 élèves en ont bénéficié lors de l'année de lancement en 2023/2024 ; durant l'année scolaire 2024/2025 les classes de GS pourront également y être accueillies.

La formation continue au plus près des besoins des enseignants

La formation continue des professeurs des écoles répond à deux enjeux majeurs :

- Consolider les pratiques pédagogiques nécessaires à la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves ;
- Accompagner le développement professionnel des enseignants.

Les priorités pour l'académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **La poursuite de la mise en œuvre des « Plan maternelle » et « Plan lecture » académiques** qui renforcent la diffusion de pratiques ayant fait la preuve de leur efficacité pour les élèves. L'objectif est de soutenir 500 professeurs des écoles de grande section dans une évolution ou un ajustement de leurs pratiques.

- > **Dès mi-CP, les résultats des élèves se détachent des résultats nationaux**, en particulier pour ce qui concerne la manipulation de phonèmes (+ 2,9 points que le national en septembre et + 3,3 points en janvier) et la compréhension de phrases lues (+0,4 points que le national en septembre et + 1,8 point en janvier). 8 élèves sur 10 satisfont les attendus de lecture en janvier, soit 5 points de plus que le national et 5,9 points de plus que la moyenne nationale pour la lecture à voix haute. **L'académie poursuit la déclinaison du « Plan maternelle »**, en développant les acquis du projet Cap maternelle au travers d'actions de formation continue et en favorisant d'autres expérimentations telles que l'ouverture d'écoles maternelles bilingues.
- > **L'académie étendra également la mise en œuvre du « plan lecture »** dans les contenus de formation en cycle 3 avec pour objectif de permettre à tous les élèves d'exercer fluence et fluidité en lecture, de renforcer leur répertoire lexical afin de devenir expert en décodage à l'entrée en 6^e tout en améliorant leurs compétences en compréhension.
- **L'accompagnement réalisé par les équipes de circonscription et les formateurs de l'académie** s'adresse tout particulièrement aux écoles qui accueillent le plus d'élèves en difficulté, mais aussi à toutes les écoles maternelles afin de sécuriser l'entrée au CP.

ZOOM

La formation en constellation – ou travaux en petits ateliers axés sur des problématiques de terrain – soutient tout particulièrement les écoles accueillant le plus d'élèves en difficulté. Cette année, 2000 professeurs des écoles, dont la moitié de cycle 1, ont ainsi été formés sur des contenus en français et en mathématiques dans la perspective de sécuriser l'entièreté du parcours scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-25, l'académie poursuit le cycle de formation en constellation tous les six ans, et engagera de nouveaux professeurs et des équipes dans ce mode de réflexion collectif.

Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

QUOI ?

Des évaluations nationales en français et en mathématiques

POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

QUI ?

Tous les élèves, du CP à la 2^{de} ou à la 1^{re} année de CAP, soit 9 millions d'élèves

COMMENT ?

Sur un cahier d'exercices dans le 1^{er} degré et sur support numérique dans le 2^d degré

NOUVEAU

Des évaluations nationales pour les élèves de CE2 et CM2, ainsi qu'en 5^e et 3^e dans les collèges volontaires

RÉSULTATS

Un bilan individuel est partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

NOUVEAU

Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des résultats de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie

ACCOMPAGNEMENT

Les professeurs adaptent leur enseignement aux besoins des élèves.

DANS LE 1^{er} DEGRÉ

- Travail en petit groupe ou aide individualisée
- Pendant la classe ou en dehors (avec l'accord des parents)
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

AU COLLÈGE

- **Devoirs faits**, obligatoire en 6^e et pour les élèves volontaires de la 5^e à la 3^e
- **Accompagnement personnalisé** dans la classe en 4^e et en 3^e
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

NOUVEAU

- Enseignements de français et de mathématiques en groupes de besoins en 6^e et en 5^e
- **Heures de soutien** pour les collégiens les plus en difficulté (dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires)



2 Collège

Des groupes de besoins en 6^e et en 5^e

À la rentrée 2024, l'académie de Paris met en place une réforme pédagogique majeure avec la mise en place des groupes de besoin pour les élèves de 6^e et 5^e en français et en mathématiques. Pensés pour réduire les inégalités de résultats et augmenter le niveau de tous les élèves, ces groupes permettent de leur offrir une réponse adaptée à leurs besoins dans des apprentissages fondamentaux utiles pour réussir dans toutes les disciplines. Chaque groupe travaillera sur des compétences précises, définies comme essentielles pour la progression des élèves. Les enseignants auront la possibilité de réévaluer régulièrement la composition des groupes afin de s'adapter à l'évolution des compétences des élèves et d'utiliser les méthodes pédagogiques les plus efficaces compte tenu des besoins des élèves d'un groupe. **La mise en place de ces groupes de besoin sera donc flexible**, en ce qu'ils donnent la main aux équipes pédagogiques pour garantir la cohérence et la qualité des apprentissages.

Les corps d'inspection de l'académie ont dès le printemps proposé des actions de formation aux enseignants, qui seront prolongées au cours de cette nouvelle année scolaire.

Le dispositif « Devoirs faits » conforté

Mis en place en 2017, obligatoire pour tous les élèves de 6^e en 2023, le dispositif Devoirs faits sera étendu à toutes les classes du collège en cette rentrée 2024. En permettant aux élèves de faire leurs devoirs au collège en étant accompagnés par des professeurs, des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des assistants d'éducation, il tend à favoriser la sérénité à la maison vis-à-vis des devoirs, et contribue à réduire les inégalités pouvant exister selon le niveau d'aide que les familles peuvent apporter à leur enfant.

Ce dispositif se couple utilement avec le **soutien hebdomadaire**, – qui peut aller jusqu'à **deux heures supplémentaires** pour les élèves les plus en difficulté –, et la mise en place des groupes de besoin.

Un accompagnement renforcé à l'orientation

Enfin, les programmes de découverte des métiers visent à soutenir l'élève dans la construction de son propre projet scolaire et professionnel. En 2024, les collèges de l'académie de Paris poursuivront la mise en place des actions de découverte des métiers dès la 5^e, notamment grâce aux huit comités locaux école-entreprise (CLEE) de l'académie. En 2024, nous poursuivrons l'accompagnement des référents Parcours Avenir via des séminaires régionaux, des formations en bassin et de nouveaux partenariats mis en place dès septembre.



3 Lycée (GT, voie professionnelle)

L'entrée au lycée marque le premier palier d'orientation majeur dans le parcours de formation : il est à la fois un aboutissement, et un commencement pour des citoyens en devenir qui poursuivront très majoritairement vers les études supérieures (à plus de 86% dans l'académie de Paris) ou qui se prépareront à l'insertion professionnelle. **Le lycée doit refléter cette pluralité des « possibles », en garantissant l'excellence des trois voies de formation : générale, technologique et professionnelle.** Il doit construire les conditions de la réussite et de l'épanouissement de tous, faisant en sorte que les élèves soient libres de leurs choix.

1. LA VOIE GÉNÉRALE : GARANTIR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ SCOLAIRE ET SOCIALE.

Longtemps la plus ségréguée de France, l'académie de Paris a redéfini en 2021 les modalités d'affectation en seconde générale et technologique. La réforme dite « Affelnet » identifie, pour chaque élève, des lycées de secteur en fonction de l'adresse de résidence, tout en prenant en compte l'Indice de Position Sociale (IPS) du collège de scolarisation, en plus des résultats scolaires. Évalués par des chercheurs indépendants, les résultats sont très positifs : **en 3 ans, la ségrégation sociale a diminué de 49%, et la ségrégation scolaire de 35% dans les lycées publics parisiens.**

Pour exemples

- **Dans le 9^e arrondissement**, le lycée Condorcet voit son IPS sensiblement diminuer, pour tendre vers la moyenne académique, tout en conservant des résultats excellents, avec un taux de réussite au baccalauréat général de 99,4% et 92% de mentions, à la session 2024.

Le lycée polyvalent Edgard Quinet connaît une augmentation régulière de son IPS (progression de 17 points) et conforte sa réussite à l'examen.

- **Les lycées Henri IV et Louis Le Grand ont aussi rejoint la procédure commune de recrutement académique Affelnet, pour l'entrée en seconde générale et technologique.** Tout en veillant à préserver le principe de l'excellence scolaire, une plus grande diversité sociale du public accueilli est encouragée, en tenant compte de l'IPS des collèges d'origine et en augmentant sensiblement la part des élèves boursiers (19% contre 11% avant réforme). Cette volonté académique s'accompagne d'une ambition pédagogique invitant les équipes à s'inscrire dans une logique d'individualisation et de meilleure prise

en compte des besoins de chaque élève, d'innovation et d'expérimentation (premier trimestre sans notes...).

La procédure d'affectation, ajustée chaque année pour mieux satisfaire les objectifs originaux, permet d'affecter de plus en plus d'élèves dès le premier tour.

En 2024, **le taux de satisfaction des familles se maintient à un niveau très élevé**, bien supérieur à ce qu'il était avant réforme (60,9% sur vœu n°1, et 86,2% sur vœux n°1-2-3).

2. LA VOIE TECHNOLOGIQUE : PROMOUVOIR SA DIVERSITÉ.

L'académie de Paris poursuit l'objectif de promouvoir la filière technologique dans toute sa diversité. Ainsi, à l'occasion de la session d'orientation 2024, 22,8% des élèves se sont dirigés vers un baccalauréat technologique. Pour qu'il soit un choix réel et non subi, l'académie cible, en parallèle, un flux maîtrisé vers le baccalauréat STMG (12,6%). Il s'agit de conforter cette stratégie et cette trajectoire, en veillant à valoriser tout particulièrement la série Sciences et Technologie de Laboratoire (STL), encore trop méconnue alors qu'elle offre des perspectives de poursuites d'études supérieures et d'insertion particulièrement favorables.

Dans cette logique, le **dispositif Pass Techno** permet aux élèves de seconde générale et technologique des lycées publics parisiens de découvrir les baccalauréats STI2D, STL, ST2S et STMG, à travers des « journées pour expérimenter ». Ce principe immersif proposé depuis 2 ans vise à construire et conforter le projet d'étude de l'élèves : **il a concerné 960 jeunes cette année**, contribuant à cette dynamique en faveur de la voie technologique.

3. LA VOIE PROFESSIONNELLE : CONFORTER SON EXCELLENCE.

L'académie de Paris est engagée pour l'excellence de la voie professionnelle en poursuivant trois objectifs majeurs :

valoriser la voie professionnelle dans les choix d'orientation, adapter l'offre de formation aux besoins économiques, lutter contre le décrochage scolaire.

3 800 élèves de 3^e ont choisi la voie professionnelle à la rentrée 2024 (+400 / 2023)

Cette orientation choisie, essentielle pour la réussite de tous les élèves, est le fruit d'un travail concerté visant à améliorer l'image de la voie professionnelle et à mieux informer les familles. La voie professionnelle représente ainsi 28% des orientations post-3^e.

Un bureau des entreprises pour tous les lycées professionnels et polyvalents

L'objectif des bureaux des entreprises est de faciliter les relations École-Entreprise. Organisés en réseau d'établissements, ils sont animés par 21 responsables, dont **4 recrutés sur des postes créés à cette rentrée.**

ZOOM

Afin d'accompagner cette dynamique, une boutique éphémère dédiée à la voie professionnelle sera ouverte entre novembre 2024 et janvier 2025. Ce lieu unique proposera, en plus des espaces de vente, des ateliers de valorisation et des événements, offrant ainsi une vitrine des métiers et des formations proposées par l'académie de Paris.

La transformation de la carte des formations

Pilotée par la région académique Île-de-France et les services de la Région Ile-de-France, la transformation de la carte des formations professionnelles permettra, à terme, de mieux répondre aux besoins en emploi et en compétences du territoire francilien, pour les métiers en tension et les filières stratégiques en matière de transitions numérique, écologique, énergétique et démographique. Avec un taux de transformation de 3% en 2024, **l'objectif est désormais de 6% par an.**

À la rentrée 2024, l'académie sécurise l'accès des lycéens professionnels à l'emploi ou à la poursuite d'études grâce à :

- De nouvelles colorations apportées à des formations existantes,

- Une augmentation des places dans les formations courtes post-bac,
- Le développement de nouvelles formations en apprentissage.

Le fort développement de l'apprentissage

L'augmentation de 37 points du nombre d'Unités de Formation par Apprentissage (UFA), couvrant désormais 72% des EPLE, permet d'accueillir un nombre toujours croissant d'apprentis au sein des établissements scolaires et contribuera à atteindre l'objectif d'une UFA par EPLE. Une cellule d'insertion et un service dédié à la sécurisation des parcours accompagnent quotidiennement les **3 000 apprentis du CFA académique**. Deux CAP -électricien et équipier polyvalent du commerce- ont été ouverts en juin dernier, pour proposer des formations d'excellence par apprentissage à des élèves sortants de 3^e.

10 campus des métiers et des qualifications (CMQ), pilotés conjointement avec la Région

et l'enseignement supérieur, adossés à une université, participent à une meilleure visibilité et à la promotion des parcours de formation pour les élèves de l'académie, du bac-3 au bac+3, grâce à de nombreux partenaires économiques (exemple : Renault pour le campus de l'industrie circulaire de la mobilité, Enedis et EDF pour le campus des énergies durables).

La poursuite d'études post-Bac. : exploiter toute la richesse de l'offre parisienne

Alors que Paris bénéficie d'une offre exceptionnelle de formations supérieures, l'académie entend conforter une politique d'orientation ambitieuse pour tous les lycéens. La priorité est donnée à la continuité et à la sécurisation des parcours, de bac-3 à bac+3. Dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024, le nombre de candidats parisiens ayant formulé des vœux augmente sensiblement (54 678 candidats, soit une hausse de 1580 en comparaison de la session 2023), à l'instar de la tendance francilienne.

ZOOM

formations les plus demandées selon les voies de formation (% de lycéens formulant au moins un vœu)

En voie générale : les licences (96,3%) suivies des CPGE (44,6%) ;

En voie technologique : les BTS (77,5%), les BUT (63,4%) et les Licences (63,3%)

En voie professionnelle : l'offre de BTS est privilégiée (88%).

Une attention particulière doit être portée aux bacheliers professionnels poursuivant en Section de Technicien Supérieur. A compter de cette année scolaire, l'organisation de l'année de terminale permettra de proposer, au 3^e trimestre, un parcours différencié visant, pour ceux qui le souhaitent, à mieux préparer aux attendus des études supérieures. Des parcours de consolidation seront proposés en 1^{re} année de BTS, aux bacheliers professionnels identifiés par les équipes pédagogiques comme, en risque de décrochage.

Les 289 classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) implantées au sein de l'académie demeurent très attractives pour les élèves. Les vœux confirmés en CPGE économiques ont par exemple progressé de 12,4% par rapport à 2023. La tendance favorable doit à la fois permettre de réduire le nombre de places vacantes constatées ces dernières années, et de rééquilibrer socialement le recrutement de ces classes – 66% d'étudiants de CPGE sont issus des catégories socioprofessionnelles très favorisées.

Le modèle des CPGE, reconnu pour son efficacité, est par ailleurs retenu pour engager, dès la rentrée 2024, une expérimentation de Classe Préparatoire au Professorat des Ecoles (CPPE), au sein du lycée Henri IV, en partenariat avec l'Université Paris-Sciences et Lettres. Dans un contexte de réforme des concours et de la formation initiale des enseignants, cette expérimentation vise à toujours mieux préparer les futurs professeurs des écoles dont l'académie et la région académique ont besoin.

ZOOM

l'académie ouvre à cette rentrée deux CPGE destinées à des bacheliers professionnels, uniques en Île-de-France :

- une CPGE Technologie et Sciences Industrielles (TSI) Pro au lycée Chaptal (8^e arrondissement) pour préparer les concours d'écoles d'ingénieurs en trois ans,
- une CPGE Economique et Commerciale Professionnelle (ECP), au lycée Lemmonier (12^e arrondissement) pour préparer les écoles de commerce.



Partie 2

Une école de la **cohésion sociale** et de l'**engagement** **citoyen**





L'école républicaine est le creuset de notre nation. Elle remplit en effet pour chacun une double promesse républicaine : permettre d'aller au plus haut de ses aptitudes, et forger une conscience citoyenne. L'École constitue donc un facteur puissant de cohésion sociale, car elle crée du commun en émancipant les élèves, dépassant les barrières sociales, géographiques et culturelles, réunissant les personnels autour d'une mission fondamentale.

1 École inclusive

L'école inclusive vise à offrir une éducation de qualité à tous les élèves, en s'adaptant à leurs besoins et capacités sans distinction sociale, de genre ou de handicap. Elle est, dans cette perspective, indissociable de leur réussite.

ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

FOCUS

Chiffres clés

- o 14 000 élèves en situation de handicap
- o 1 324 élèves inscrits dans des dispositifs ULIS dans le public et privé sous contrat
- o 78% des élèves parisiens en situation de handicap ont une notification d'aide humaine (AESH). Ils sont 58% à l'échelle nationale.

Le nombre d'élèves parisiens en situation de handicap a été multiplié par plus de quatre depuis 2006. Paris est le département francilien dont la part d'élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire, est la plus importante.

L'académie peut aussi compter sur des dispositifs uniques en France, à l'image du Lab9A pour les élèves dotés d'un trouble du spectre autistique (TSA).

FOCUS

Créations pour la rentrée 2024.

- o 1 unité d'enseignement autisme (UEMA), 1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), 2 unités d'enseignement pour les élèves polyhandicapés (UEEP)
- o 5 unités d'enseignement externalisé (« Déficience intellectuelle » et trouble du spectre de l'autisme)
- o 1 poste d'enseignement en soutien du PCPE 75 (pôle de compétences et de prestations externalisées) pour favoriser la coordination de parcours complexes.

La création à la rentrée 2024 de dispositifs inclusifs médico-sociaux au sein d'écoles et d'établissements scolaires

Ces dispositifs sont créés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence régionale de santé (ARS). Une école maternelle, deux écoles élémentaires, quatre collèges et deux écoles privées seront les supports de ces dispositifs dédiés à une meilleure prise en charge de jeunes élèves souffrant de troubles du spectre autistique. Une unité d'enseignement élémentaire polyhandicap va également ouvrir à l'école 109 Parmentier (11^e arrondissement).

Un renforcement de la formation continue

Le service de l'École inclusive de l'académie de Paris continue de proposer près de 80 actions de formation à un maximum de personnels, en comptant les offres du « LAB9A », celles proposées par la chargée de mission « Élèves à Haut Potentiel » et celles des circonscriptions ASH.

ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES

L'académie de Paris accueille chaque année 900 élèves allophones issus de 110 nationalités différentes.

La langue et l'École comptant parmi les premiers vecteurs d'intégration, elle s'engage à ce que tous ces élèves allophones soient scolarisés et soutenus au sein de leurs établissements ou de dispositifs dédiés – 55 dans le premier degré, 76 dans le second degré. Il est primordial de rappeler que l'inclusion est la modalité principale de scolarisation des enfants allophones et nouvellement arrivés ; les dispositifs et aménagements mis en place sont temporaires, et visent à atteindre une scolarisation commune avec tous les autres élèves.

À la rentrée 2024, deux Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) sont créées au lycée Jean de La Fontaine (16^e arr.) et au lycée Paul Valéry (12^e arr.) afin d'offrir une scolarité adaptée aux besoins des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et favoriser ainsi leur intégration dans les classes communes.

2 Valeurs de la République

L'École est un des plus importants creusets de la citoyenneté. Notre institution doit donc d'abord promouvoir les principes et valeurs qui fondent notre contrat social, à commencer par le principe de laïcité : principe de liberté, il refuse de réduire un élève à ses convictions religieuses, réelles ou supposées, pour ne voir en lui qu'un élève et un enfant de la République.

L'action de la cellule opérationnelle Laïcité
Faits religieux de l'académie est tout à fait essentielle : 6 673 personnels ont été formés depuis la rentrée 2023, dont plus de 3 400 professeurs. L'académie avait déjà formé 100% des personnels d'encadrement (inspecteurs des premier et second degrés, chefs d'établissement), ainsi que 100% des conseillers pédagogiques de circonscription et directeurs d'école, 100% des CPE et presque 50% des AESH. La cellule est par ailleurs intervenue l'année dernière devant 4 166 élèves, toujours à la demande des équipes pédagogiques.

Pour cette rentrée 2024-2025, le respect des valeurs de la République est maintenu au cœur des préoccupations de l'académie de Paris.

- **Le plan académique de formation à la laïcité continue de se déployer.** L'accent sera mis sur la formation des AED, les AESH et des personnels de santé. Un parcours numérique d'autoformation est par ailleurs en cours d'achèvement, et sera disponible dans le courant de l'année.
- **Un kit de prérentrée** a été élaboré par la cellule de l'académie et diffusé auprès des chefs d'établissement et directeurs d'école. Il synthétise toutes les informations utiles pour permettre aux personnels d'aborder sereinement la laïcité avec les élèves et parents d'élèves, y compris en langue étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien) pour aider les personnes allophones.
- **L'année sera rythmée par des événements promouvant la laïcité** : en décembre, les élèves des écoles, collèges et des lycées parisiens fêteront comme chaque année l'anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. La fête de la laïcité a réuni 500 élèves l'année dernière. Le slogan de la prochaine fête, qui se déroulera le 9 décembre 2024 est « Fête de la laïcité, faites de la laïcité ».



3 Égalité filles / garçons

L'académie est très engagée sur la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons. Certaines représentations peuvent en effet avoir des effets délétères sur l'orientation des jeunes filles et garçons, et plus largement sur la cohésion sociale lorsqu'ils seront devenus adultes. Dans cette perspective, la lutte pour l'égalité entre les filles et les garçons doit être l'apanage de tous les élèves et personnels, autour de quatre axes principaux :

- **L'éducation à l'égalité** : l'année dernière, plus de 250 élèves de 4^e et de 2^d issus de 56 établissements ont été formés pour devenir élèves ambassadeurs de l'égalité filles-garçons. Cette formation, reconduite à cette rentrée, se déroulera en décembre 2024 selon les mêmes modalités, à raison d'un établissement par bassin. Pour les personnels, un parcours académique M@gistère égalité filles-garçons de trois heures sera ouvert au mois d'octobre.
- **L'éducation à l'égalité professionnelle** : des actions ponctuelles de sensibilisation et d'information sont menées auprès des jeunes sur des métiers traditionnellement pratiqués par des hommes dans le bâtiment, l'industrie ou d'autres secteurs, lors d'interventions en classe (associations, entreprises, fédérations), de visites de sites ou de forum des métiers.

- **L'orientation** : des rencontres sont organisées entre des élèves de l'académie des femmes dirigeantes dans l'enseignement supérieur, ou des femmes ingénieures. L'année dernière, 11 EPLE ont en outre reçu le label égalité filles-garçons, qui comprend des actions de promotion d'orientation non genrée.
- **La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes** : l'académie et ses établissements scolaires travaillent avec la Ville de Paris, la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération parisienne (DSPAP), l'ARS et des partenaires associatifs pour élaborer sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Au sein des établissements, les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) mènent des actions de prévention à destination des plus jeunes.



4 Culture

La culture est un puissant levier d'émancipation des élèves et la lutte contre les inégalités : l'acquisition d'une culture littéraire, scientifique, historique et artistique est en effet la double condition de la réussite des élèves et de leur conscience citoyenne. Elle consolide également les savoirs fondamentaux, facilite la vie en commun en permettant l'expression construite des émotions.

À cette fin, l'académie de Paris vise le 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle), pour que chaque élève puisse bénéficier d'une action d'EAC au cours de l'année scolaire :

- **Depuis la rentrée 2022, l'académie formalise les jumelages entre les structures culturelles d'excellence et les réseaux REP et REP+** pour tirer profit de la richesse culturelle inégalable de notre capitale. Ces jumelages, inscrits dans la durée et pensés pour couvrir les douze années de la petite section à la 3^e, permettent de créer un véritable parcours culturel pour l'élève ; ils complètent par ailleurs parfaitement les dispositifs nationaux, ceux des partenaires et le PEdT de la Ville de Paris, notamment le programme « L'Art pour grandir ». À lui seul, ce programme a permis de toucher 45 % des élèves scolarisés en REP et REP+ depuis sa création.
- **En parallèle, 100% des établissements parisiens ont utilisé le Pass Culture.** Totalisant plus de 2 400 000€, cette part collective a ainsi bénéficié à 70 % des élèves de l'académie de la sixième à la terminale, confirmant toute son utilité.

Afin de renforcer le partenariat avec la Ville de Paris, la DAAC va assurer le pilotage du Centre Paris Lecture à partir de la rentrée 2024. Ce nouveau mode de pilotage permettra d'amplifier la dynamique créée par l'académie en faveur de la lecture, en donnant notamment plus de force et de cohérence aux différentes actions menées sur temps scolaire.



5 Éducation au développement durable

L'École du futur est une école plus engagée en faveur de la protection de l'environnement et la transition écologique.

Beaucoup a été fait depuis trois ans, avec plus de 120 écoles et établissements labellisés « E3D » pour mettre en valeur leurs projets écologiques. **L'académie poursuit son effort autour de deux axes** : faciliter la prise de conscience en améliorant le niveau de connaissances des élèves, et favoriser leur engagement individuel et collectif.

Le partenariat avec l'académie du Climat est très important à cet égard. Dans le premier degré, ce partenariat a permis de former des équipes pour pérenniser des actions sur le long terme au sein d'un établissement, ou bien de créer des ateliers communs entre des classes de primaire et de collège. Dans le second degré, le partenariat avec l'académie du Climat s'est concrétisé par de nombreux projets avec les établissements (formation tout au long de l'année de trois classes climats de lycées professionnels, création d'un parcours classe culturelle en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional de Paris...). En parallèle, l'académie s'engage avec d'autres partenaires pour sensibiliser les élèves et les personnels aux enjeux écologiques : la fondation Good Planet a par exemple accompagné neuf établissements parisiens dans la formation des éco-délégués en 2024.

Pour cette rentrée 2024, l'académie poursuivra l'effort de labellisation E3D des établissements et a prévu de former 400 nouveaux éco-délégués.

Elle poursuivra le développement de parcours sur-mesure avec des partenaires institutionnels (« Météo, climat et sobriété énergétique » avec Météo France), et travaillera à la construction d'une offre dédiée aux lycées professionnels pour faire connaître les métiers de la transition écologique.



6 Démocratie scolaire

Depuis 1932, notre ministère est celui de l'Éducation nationale plutôt que celui de la seule Instruction publique. En tant que tel, il lui incombe de participer à la formation du jeune citoyen. L'établissement scolaire, en même temps qu'il est un lieu d'acquisition de savoirs et de développement d'un esprit scientifique et critique, est donc aussi celui où l'on y apprend les règles de la vie démocratique et des droits et devoirs attachés à l'exercice de la citoyenneté.

L'académie de Paris souhaite cette année donner un nouvel élan à la démocratie scolaire, en impliquant plus encore les élèves : cela passera notamment par la mise en place d'un conseil académique à la vie collégienne (CAVC), avec un appel à candidatures d'élèves au cours de l'année. Son pendant lycéen, le CAVL, lancera pour sa part de nouvelles actions avec une nouvelle mandature 2024-2026. L'année dernière, ses élus ont organisé avec l'UNSS Paris et l'équipe Génération 2024 une course solidaire de 2 024 kilomètres regroupant 850 élèves, et un concours académique d'éloquence des lycées.

L'académie continuera de mener des actions permettant l'acquisition d'une conscience citoyenne pour les élèves.

L'année dernière, le Festival du film judiciaire organisé en partenariat avec le Tribunal de Paris et le CDAD (Conseil départemental d'accès aux droits) a permis aux élèves d'assister à une projection du film « La fille au bracelet » de Stéphane Demoustier au Tribunal de Paris, suivi d'un débat avec des avocats et des magistrats. En mai dernier, le prix académique Non au Harcèlement a permis à de nombreux élèves de s'exprimer sur le harcèlement. Enfin, le Prix de l'éducation citoyenne organisé en partenariat avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite a récompensé des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions citoyennes.



7 Classes engagées

L'École républicaine est une école engagée, et une école de l'engagement.

Elle se doit d'élever en inspirant le sens des responsabilités individuelles et collectives, car celles-ci lui seront indispensables dans sa future vie d'adulte.

La labellisation Classes engagées, expérimentée en 2023-2024, est reconduite en 2024-2025.

Les « classes et lycées engagés » formalisent un projet pédagogique annuel proposant des initiatives en lien avec une thématique choisie : défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques. À ce jour, 15 classes sont labélisées « Engagée » au sein de sept lycées et touchent environ 200 élèves ; 9 autres classes sont en projet, tant de la voie générale et technologique que de la voie professionnelle.

Par ailleurs, l'intégration du séjour de cohésion du service national universel (SNU) est une des constituantes de la classe engagée. Il donne concrètement aux jeunes des possibilités de rencontres hors des espaces scolaires, de découvrir des formes variées d'engagement, et de faire vivre autrement les valeurs de la République.



© Sylvain Lhermie - Rectorat de Paris



Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans

Objectifs

- Développer la **cohésion nationale**
- Promouvoir **une culture de l'engagement**
- Accompagner **l'insertion sociale et professionnelle**

UN TEMPS DE COHÉSION

- **Séjour collectif de 12 jours** en dehors du département de résidence
- **Hors temps scolaire et sur inscription individuelle** (sauf Classe engagée)
- **Activités liées aux enjeux de société** : citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



Depuis 2019

140 000
participants

Au 1^{er} semestre 2024

49 874
participants

8 244
encadrants

451
séjours de
cohésion
sur 9 sessions

UN TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Chaque jeune peut choisir la cause pour laquelle il souhaite s'engager afin de se sentir pleinement utile à la société. Son engagement peut prendre deux formes :

- **une mission d'intérêt général** ;
- **un engagement long type Service civique.**

LE LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Depuis 2023, **tout jeune scolarisé en classe de 2^{de} ou en 1^{re} année de CAP** peut s'inscrire, au sein de son établissement scolaire, dans une classe engagée.



Un projet pédagogique thématique

Défense et mémoire
Sport et Jeux olympiques et paralympiques
Environnement
Résilience et prévention des risques

Un séjour de cohésion SNU organisé sur le temps scolaire

autour d'un socle commun et du projet pédagogique de l'établissement scolaire d'origine



Partie 3

Bien-être à l'École



L'École accompagne les élèves tout au long de leur jeunesse. Elle les voit grandir, s'enrichir, se transformer, s'élever. À l'inverse, elle peut aussi être témoin de leurs difficultés. Ces dernières années ont en ce sens mis en lumière l'impératif de s'attaquer au harcèlement en milieu scolaire, et à la bonne santé mentale des jeunes élèves. L'École doit donc être un lieu de confiance, pour les jeunes comme pour les personnels, où seules l'éducation et la transmission du savoir trouvent leur place.

A Pour les élèves

1 Santé mentale

L'École d'aujourd'hui est une école qui sait répondre aux attentes contemporaines, y compris aux angoisses qui naissent des grandes transitions sociales, écologiques et numériques. Nos élèves sont les premiers concernés par ces formes d'anxiété, largement révélées par la crise sanitaire, et les indicateurs de souffrance psychique des adolescents sont en nette hausse. Nous devons mener collectivement la lutte contre les troubles psychiques – à l'image de la dépression.

Concrètement, le repérage précoce du refus scolaire anxieux des élèves de 6^e lors du dépistage infirmier systématique de la 12^e année est en phase test et sera généralisé à la rentrée prochaine.

Le programme pHARe de prévention contre le harcèlement continue en outre de se développer, notamment au lycée ; l'objectif étant d'avoir au cours de l'année scolaire 100% des écoles et EPLE labellisés.

Du point de vue de la formation, les formateurs en compétences psychosociales (CPS) seront déployés au sein des établissements et deux personnels seront formés au secourisme en santé mentale au sein de chaque collège.

Dans le dispositif global de protection de la santé mentale, les personnels médico-psycho-sociaux sont là pour soutenir les équipes éducatives : ils peuvent apporter une expertise dans l'évaluation des besoins et l'orientation vers les éventuels soins, et portent une attention particulière aux élèves des classes de transition écoles-collèges et collèges – lycées. Pour soutenir les personnels, les conseillers ressources-humaines de proximité et le service de médecine de prévention peuvent utilement les accompagner en cas de souffrance au travail.

Enfin, dans une perspective de cohérence territoriale et de synergie de travail,

l'académie coordonne son action avec le projet territorial de santé mentale de Paris, coordonné par l'Agence Régionale de Santé. Elle travaille en parallèle à l'élaboration de nouveaux dispositifs avec les nombreux partenaires parisiens :

- Les associations, notamment dans le cadre du développement des compétences psychosociales ;
- Les structures de soins ou d'accompagnement vers le soin, à l'image : les Centres médico-psychologiques (CMP) et médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les maisons des adolescents (hôpital Robert Debré, hôpital Cochin), le GHU Paris Psychiatrie et neurosciences, le Centre Intersectoriel d'Accueil pour Adolescent, le dispositif Fil Harmonie de la fondation des étudiants de France...

2 Lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement et compétences psychosociales

Faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels est une priorité absolue. Nul ne devrait avoir peur en se rendant dans son école ou son établissement ; pour cette raison, la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes doit être entière. Trop souvent réduit à de simples « querelles d'enfants », il s'agit d'un fléau délétère, démultiplié par les réseaux sociaux, ne laissant ni répit, ni refuge à ses victimes.

Le programme PHARe constitue la colonne vertébrale de la lutte contre les violences entre élèves et le harcèlement.

Pour rappel, celui-ci repose notamment sur (1) une équipe ressource formée à la méthode de préoccupation partagée, (2) une équipe programme formée au développement des compétences psycho-sociales du CP à la terminale (3) deux référents formés pour encadrer les élèves ambassadeurs, et (4) des ateliers parents pour lesquels ont été développées des ressources spécifiques. Plus de 5 000 personnels ont été formés en trois ans, soit 25% des personnels devant élèves de l'académie. Si les enquêtes locales de climat scolaire montrent l'utilité du programme, l'enjeu est désormais de le faire tenir dans la durée au sein de toutes les circonscriptions et bassins en soutenant les équipes. L'ensemble des lycées doivent atteindre une labélisation PHARe, contre 34 actuellement. L'année 2024-2025 sera donc l'année de la consolidation pour le premier degré et le collège, et du déploiement définitif pour le lycée.

En parallèle, le programme PHARe doit être accompagné par un apprentissage des compétences psycho-sociales pour les élèves.

ZOOM SUR

L'EMPATHIE

L'académie de Paris est dotée de programmes de la maternelle à la terminale qui permettent de développer les CPS selon l'âge et les besoins des enfants :

- o En maternelle, le programme Fri for mobberi inspiré de l'expérience danoise permet de travailler la compétence empathique et les émotions des plus petits ;
- o En élémentaire, le déploiement du jeu des 3 figures a permis de toucher 105 écoles et plus de 80 collèges, avec une centration sur l'empathie comprise comme socle de compréhension de l'autre ;
- o En élémentaire et au collège, une initiative conjointe de l'INSPE et du LaPsyDÉ a permis de penser le parcours des élèves au travers des CPS et de penser l'offre à déployer dans les écoles et établissements ;
- o Au lycée, des jeux théâtraux centrés sur les trois figures de l'agresseur, de la victime et du tiers ont été développés en cours de français notamment, permettant de déployer un angle pédagogique et social du harcèlement.

La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ

150

emplois à temps plein,
avec au moins un
responsable par académie
et par département

97 %

des écoles, collèges
et lycées publics
dotés d'une équipe
ressource Phare d'au moins
5 personnels formés

67 000

collégiens
et lycéens
ambassadeurs

157 000

élèves
participants au prix
Non au harcèlement

200

lauréats nationaux
du prix
Non au harcèlement

5 millions

d'élèves
participants à la
journée nationale
Non au harcèlement

5,1 %

des élèves touchés
par le harcèlement
selon le questionnaire
d'auto-évaluation renseigné
par tous les élèves du CE2
à la terminale

35 000

personnels
inscrits au parcours
d'autoformation
« Prévenir et lutter
contre le harcèlement »
sur M@gistère

1 200

écoles
expérimentatrices
des cours
d'empathie

→ **UN PROTOCOLE NATIONAL** de prise en charge des situations de harcèlement

→ **DES SANCTIONS SYSTÉMATIQUES POUR LES SITUATIONS LES PLUS GRAVES**

- Possibilité de changement d'école d'un enfant lorsque son comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école
- Dans le 2^d degré, extension de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement

→ **L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE TRAITEMENT**

des équipes nationales, académiques et départementales

→ **UN PLAN INÉDIT DE FORMATION** avec pour objectif 100 % des personnels formés d'ici 2027

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

**Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :**

Service et appel gratuits



2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations en présentiel** organisées par les académies pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ



QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI^e siècle

QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies, et pour faire évoluer encore notre action.

LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmées tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.

LE GAI

RA



S

LE

UNE SOCIÉTÉ N'EST
SOUS LA

QUE LORSQU'ELLE MET LA VÉRITÉ
DE LUMIÈRE DU SOLEIL

(Emile Zola)

3 Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les LGBTphobies

L'épanouissement de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres respectueuse et positive. L'enceinte scolaire ne saurait, en ce sens, laisser rentrer toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie ou de LGBTphobie. Quelle que soit son origine, sa religion, son orientation sexuelle ou son identité et expression de genre, chaque élève et personnel doit se voir garantir un traitement égal et une même attention portée à sa réussite scolaire et son bien-être.

En ce qui concerne la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, le plan qui y est consacré prévoit notamment l'organisation d'un voyage sur un lieu d'histoire ou de mémoire pour chaque élève durant sa scolarité, ainsi qu'une journée de formation pour les personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires. Les modalités de mise en œuvre de ce plan sont en cours de réflexion par la Dilcrah (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), en lien avec les référents mémoire et citoyenneté et les référents valeurs de la République.

En ce qui concerne les LGBTphobies, l'académie de Paris s'est dotée en 2019 du premier Observatoire académique de prévention et de lutte contre les discriminations anti-LGBT+, suivie par d'autres académies depuis. Son action de prévention et d'écoute s'inscrit dans le sillage des recommandations du plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026. Depuis 2019, les AGIS (Alliances genres, identités, sexualités) de l'académie permettent par ailleurs aux élèves de libérer la parole de manière sécurisée, informer, sensibiliser et rassembler la communauté éducative autour de ces questions.



4 Sport, héritage des JOP

Paris a accueilli cet été les Jeux olympiques et paralympiques 2024 : événement hors norme, unique, pont entre les peuples, ces Jeux ont mis à l'honneur des sportifs et sportives exceptionnels qui nous ont fait vibrer – en particulier les plus de 25 000 élèves parisiens ont pu y assister par l'intermédiaire de la billetterie populaire de l'État. Ils constituent dorénavant un héritage dont nous devons prendre soin.

Parce que *mens sana in corpore sano*, l'académie continuera cette année à promouvoir la pratique de 30 minutes d'activité physique quotidienne (30APQ) dans le premier degré, et à renforcer l'offre sportive dans le second degré avec le dispositif « Deux heures de sport en plus » au collège. Dans ce cadre, elle mobilise régulièrement des athlètes issus de l'équipe de France des 30' pour intervenir dans les classes. L'académie investit en parallèle pour que le plus d'élèves puissent bénéficier des programmes « Savoir nager » et « Savoir rouler à vélo », enjeu d'égalité important pour les élèves parisiens.

Enfin, les classes à horaires aménagés pour sportifs d'excellence (CHASE, ou sport-études) seront consolidées du point de vue de l'orientation des élèves et la formation des professeurs.



B Pour les personnels

L'académie est très attentive aux aspirations et à la qualité de vie au travail de l'ensemble de ses agents qui chaque jour démontrent un engagement sans faille pour assurer la réussite des élèves : personnels enseignants, de direction, d'inspection, de santé, sociaux, de vie scolaire et AESH. C'est pourquoi l'académie poursuit cette année le déploiement de la feuille de route RH, dans un esprit de confiance et de coopération.

1 RH de proximité

L'académie de Paris s'attache à assurer le meilleur soutien à l'ensemble de ses 35 000 personnels, notamment en répondant au mieux à leurs besoins d'information et de conseils.

Les besoins de précisions relatives à la carrière de chacun (mobilité, promotion, formation, situation personnelle entre autres) sont d'abord assurés par les services ressources humaines du rectorat. Par ailleurs, le rectorat de Paris dispose d'une équipe de 7 conseillers ressources humaines de proximité qui proposent à tous une écoute et un accompagnement personnalisé pour faciliter l'exercice professionnel et construire les projets de mobilité : près de 1 000 personnels sont ainsi reçus chaque année par un conseiller. De manière complémentaire, 14 référents ressources humaines en EPLE peuvent apporter une réponse aux interrogations ou assurer un suivi individuel des demandes, en lien avec les différents interlocuteurs des services académiques.

D'autres professionnels peuvent également être mobilisés selon les situations individuelles. Le service social en faveur des personnels peut ainsi être amené à intervenir quand il existe des difficultés de nature financière ou de logement ; ce soutien s'inscrit pleinement dans la politique de ressources humaines et d'action sociale de l'institution, à l'interface entre vie professionnelle et vie privée. De même, le service de médecine de prévention intervient à la demande des agents afin de favoriser le maintien dans l'emploi quand l'agent rencontre des difficultés de santé. Enfin, la correspondante handicap académique accompagne les 1200 personnels reconnus en situation de handicap pour favoriser au mieux le maintien dans l'emploi.

2 Formation de tous les personnels

La cohésion de notre académie implique une attention constante aux personnels de l'Éducation nationale et à leurs parcours de carrière. L'académie s'engage pour proposer des modalités de formation nouvelles, utiles, contemporaines, de proximité, pour soutenir les professeurs et personnels qui souhaitent monter en compétences.

C'est à l'institution, et plus spécifiquement à l'école académique de formation continue (EAFC), de proposer et « d'amener » les formations jusqu'aux professeurs et personnels, de rester à l'écoute de leurs besoins.

Aujourd'hui, l'EAFC de l'académie de Paris propose 200 parcours, dont 50% de formation hors temps d'enseignement.

Plus de 20 000 personnels en ont bénéficié l'année dernière – soit les deux tiers de l'académie –, pour une durée moyenne de formation de 2,3 jours. Depuis quelques années, un travail de fond a été engagé pour refondre intégralement son offre de formation, autour de 10 clés de l'École de demain : Bien-être et santé mentale ; Développement de l'enfant et de l'adolescent ; Justice sociale ; École des savoirs fondamentaux ; Créativité ; Accompagnement des personnels ; Engagement dans les valeurs de l'école ; Nouvelles alliances et orientation ; Leadership ; Transformation du service public.

L'EAFC travaille également à l'élaboration, à la demande des équipes, de formations d'initiative locale (FIL) en réponse à leurs besoins spécifiques.

Plus généralement, l'EAFC se concentrera cette année sur l'Accompagnement dans les Pratiques Professionnelles (APP), méthode

de formation collective qui se veut plus efficace pour éviter de répondre au fil de l'eau à des demandes éparses et peu définies : elle accompagne notamment les personnels en temps réel, en situation de travail et en petits groupes (8 à 15 personnes formées par une équipe de 4 formateurs).

Le Pacte au service de la réussite des élèves

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ATTRACTIVES ET MIEUX RÉMUNÉRÉES

- **Des missions complémentaires** proposées aux enseignants volontaires

- **Des missions spécifiques :**
 - au 1^{er} degré
 - au collège
 - au lycée général et technologique
 - au lycée professionnel

Priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2^d degré

- **Des missions quantifiées** en heures ou forfaitaires

- **Une rémunération forfaitaire** de 1 250 € brut annuels par mission

LES CHIFFRES 2023-2024

**3 enseignants
sur 10**

engagés dans le Pacte

**2 408 €
annuels brut**

de gain moyen par enseignant

55 %

des parts de Pacte mobilisées sur :

- le remplacement de courte durée
- des projets pédagogiques innovants
- le dispositif Devoirs faits

**7,6 millions
d'heures au bénéfice
du système éducatif dont :**

- un potentiel de 2 millions pour le remplacement de courte durée
 - 1,8 million pour Devoirs faits
 - 1,2 million pour les Stages de réussite et l'École ouverte
 - 900 000 pour le soutien dans les savoirs fondamentaux

LES OBJECTIFS 2024-2025

- **Amplifier la dynamique d'amélioration du remplacement des enseignants dans le 2^d degré** en doublant les parts de Pacte qui y sont consacrées.
- **Favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour tous les élèves** en renforçant les moyens consacrés aux dispositifs de soutien et aux Stages de réussite dans le 1^{er} degré et en maintenant ceux consacrés aux Devoirs faits et à l'École ouverte dans le 2^d degré.
- **Recentrer les missions de coordination sur les projets d'innovation pédagogique prioritaires.**

L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

ÉGALITÉ
DIVERSITÉ
ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ

QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI^e siècle

QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies, et pour faire évoluer encore notre action.

LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmées tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.

education.gouv.fr